

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**RAPPORT ANNUEL
2025 D'AVANCEMENT
DU SCHEMA DES
MUTUALISATIONS**

N° CC_2026_0031

Séance du : mercredi 25 février 2026

Convocation du : 12 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEYB, Michel BOUCHER, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Robert BURGNIARD par Pascal SAUGE, Louiza LOUNIS par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE

Excusés :

Guillaume MATHÉLIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales,

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

La mutualisation permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

Ses principaux objectifs sont de :

- Maintenir et/ou améliorer la qualité des services
- Animer les équipes par l'accroissement de la fonction managériale
- Partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- Renforcer la cohérence des politiques publiques
- Renforcer la communauté d'intérêt

- Rendre plus lisible l'action intercommunale
- Contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- Faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- Dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financière en partageant les ressources
- Moderniser et harmoniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

Ce présent rapport dresse le bilan 2025 des services mutualisés pour permettre une évaluation annuelle.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'avancement du schéma des mutualisations.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 26/02/2026

Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 27/02/2026

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



RAPPORT ANNUEL D'ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

Sommaire

Introduction	4
1 Systèmes d'Information Géographique (SIG) d'Information et Usages Numériques (SIUN)	5
1.1 Objectifs de la mutualisation	5
1.1.1 Objectifs stratégiques	5
1.1.2 Objectifs opérationnels	5
1.2 Missions	5
1.3 Collectivités concernées	5
1.4 Activités 2025 du service commun SIUN	6
1.4.1 Pilotage	6
1.4.2 Service projets et applicatifs (SPA)	6
1.4.3 Ex-Service infrastructures et relations aux utilisateurs (SIRU)	7
1.4.4 Cellule informatique des écoles	7
2 Système d'informations géographiques (SIG)	7
2.1 Objectifs de la mutualisation	7
2.2 Missions	7
2.3 Collectivités concernées	7
2.4 Activités 2025	8
2.4.1 Principales réalisations de l'année :	8
2.4.2 Interventions directes auprès des utilisateurs :	8
3 Service commun « Voirie intercommunale »	8
3.1 Objectifs de la mutualisation	8
3.2 Missions	8
3.3 Collectivités concernées	9
3.4 Activités 2025	9
4 Service commun « Garages »	9
4.1 Objectifs de la mutualisation	9
4.2 Missions	9
4.3 Collectivités concernées	9
4.4 Activité 2025	10

4.4.1	Gestion du parc automobile	10
4.4.2	Retour d'expérience sur le carburant décarboné XTL	10
4.4.3	Activité du garage mutualisé	10
5	Service commun « Signalisation Lumineuse Tricolore »	10
5.1	Objectifs de la mutualisation	10
5.2	Missions	10
5.3	Collectivités concernées	11
5.4	Activités 2025	11
5.4.1	Au niveau de l'organisation du service	11
5.4.2	Gestion des incidents	11
6	Police Intercommunale	12
6.1	Objectifs de la mutualisation	12
6.2	Missions	12
6.3	Activités 2025	12
7	Fonctionnement en réseau des bibliothèques	13
7.1	Objectifs	13
7.2	Mission	13
7.3	Collectivités concernées	13
7.4	Activité 2025	13
7.4.1	KPI principaux (% par rapport à 2024, arrondis).	13
7.4.2	Portail web et application mobile	14
7.4.3	Ressources numériques	14
7.4.4	Autoformation	14
7.4.5	Presse	14
7.4.6	Page Facebook	14
7.4.7	Actions	15
7.4.8	Prévisionnel 2026	15
8	Instruction des autorisations d'urbanisme DATEE	15
8.1	Objectifs de la mutualisation	15
8.2	Missions	15
8.3	Collectivités concernées	16
8.4	Composition du service	16
8.5	Activités 2025 (sur la base des services facturés du 01/09/24 au 31/08/25)	16
9	Gestion de la demande de logements sociaux – Accueil des Demandeurs et instruction des dossiers	16
9.1	Objectifs de la mutualisation	16
9.2	Missions	16
9.3	Collectivités concernées	16
9.4	Activité 2025	16
9.4.1	Accueil et gestion du contingent de logement des communes et d'Annemasse Agglo	16
9.4.2	Service de cohabitation intergénérationnelle	17
9.4.3	Evolution du service 2025 :	17

10 Commande publique	17
10.1 Rappel du contexte et des objectifs de la mutualisation	17
10.2 Missions	18
10.3 Activités 2024	18
11 Contrôle et entretien des hydrants	20
11.1 Contexte général	20
11.2 Contexte réglementaire	20
11.3 Bilan opérationnel 2025	20
12 Archives	21
12.1 Objectifs de la mutualisation et missions mutualisées	21
12.2 Collectivités concernées par la mutualisation	21
12.3 Activités 2025	21
13 Protection des Données – RGPD	21
13.1 Objectifs de la mutualisation :	21
13.2 Missions mutualisées :	22
13.3 Collectivités concernées par la mutualisation :	22
13.4 Activités 2025	22
13.4.1 Une attention spécifique sur l’intelligence artificielle	22
13.4.2 Les analyses d’impact des données sensibles	22
13.4.3 Le conseil relatif à la protection des données	23
13.4.4 Des interventions en lien avec la vidéoprotection	23
14 Le service de recherche de fonds externes	24
14.1 Objectifs de la mutualisation et missions mutualisées	24
14.2 Collectivités concernées par la mutualisation	24
14.3 Activités 2025	24
14.3.1 Une reconfiguration du service pour 2026	24
14.3.2 Bilan quantitatif	24

Introduction

L'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

La mutualisation permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

Ses principaux objectifs sont de :

- Maintenir et/ou améliorer la qualité des services
- Animer les équipes par l'accroissement de la fonction managériale
- Partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- Renforcer la cohérence des politiques publiques
- Renforcer la communauté d'intérêt
- Rendre plus lisible l'action intercommunale
- Contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- Faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- Dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financière en partageant les ressources
- Moderniser et harmoniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

Ce présent rapport adresse le bilan 2025 des services mutualisés pour permettre une évaluation annuelle.

1 Systèmes d'Information Géographique (SIG) d'Information et Usages Numériques (SIUN)

1.1 Objectifs de la mutualisation

Les objectifs énoncés dans la lettre de cadrage de l'action de mutualisation SIUN en 2017 évoluent avec l'avancement des actions et sont de deux sortes : stratégiques et opérationnels.

1.1.1 *Objectifs stratégiques*

- Renforcer les capacités d'échange d'information entre les différentes collectivités du territoire
- Renforcer les fonctions informatiques d'Annemasse Agglomération, de la Ville d'Annemasse
- Développer des nouveaux usages autour du numérique et des technologies innovantes
- Développer les bonnes pratiques en matière informatique et numérique
- Améliorer le service à la population en améliorant la réactivité des services (donc améliorer le service rendu en interne aux agents en premier lieu)

1.1.2 *Objectifs opérationnels*

- Mettre en place un service informatique mutualisé avec un support/assistance aux collectivités aussi bien informatique que téléphonique
- Sécuriser les systèmes d'information
- Professionnaliser l'utilisation des progiciels, des outils et la conduite de projet
- Améliorer les processus métiers par des procédures simples et compréhensibles
- Améliorer le service aux utilisateurs : continuité de service, disponibilité du réseau et du matériel, ...
- Viser la réduction des coûts d'exploitation, de maintenance et de matériels
- Harmoniser les outils informatiques et téléphoniques des collectivités
- Développer les marchés groupés pour l'achat et la maintenance de logiciels, matériels, etc.

1.2 Missions

Le service commun SIUN est rattaché dans l'organigramme d'Annemasse-Agglomération et dans l'organigramme de la Ville d'Annemasse, à la Direction mutualisée SIUN (DSIUN) aux côtés du Service commun SIG (le rapport d'activité de ce service est abordé dans le chapitre suivant). Ainsi on parle généralement de la DSIUN dans son ensemble ou par les services qui la constituent (ci-dessous) mais la distinction administrative entre service commun SIUN et service commun SIG n'est pas utile et significative au quotidien.

Les missions sont réparties dans les services qui composent la direction :

- le service infrastructures et relations aux utilisateurs (SIRU)
- le service projets et applicatifs (SPA)
- le service commun SIG : voir chapitre suivant
- la cellule informatique des écoles (CIE) : cellule dédiée entièrement à la coordination de l'informatique déployée dans les écoles, mais dont le périmètre impact l'ensemble du système d'information mutualisé.

1.3 Collectivités concernées

Ville d'Annemasse, Annemasse-Agglomération et CIAS/EHPAD

- 1500 matériels informatiques repartis sur 124 sites différents
- Plus de 120 applications métiers à maintenir
- 39 directions métiers accompagnées

La DSIUN est composée de deux services (SPA et SIG) ainsi que de plusieurs cellules rattachées directement au Directeur.

- SPA : 4 postes ;
- SIG : 6 postes ;
- Cellule d'assistance et support des utilisateurs : 3 postes
- Cellule mobilité : 1 poste
- Cellule réseaux/Téléphonie : 2 postes
- Cellule système : 2 postes
- Cellule sécurité : 1 poste
- Cellule Informatique des écoles : 1 poste
- Cellule Innovation IA : 2 postes
- Gestionnaire comptable : 1 poste
- Direction : 1 poste

1.4 Activités 2025 du service commun SIUN

L'année 2025 a été marquée, à nouveau par un fort turn-over et des mobilités internes :

- départ du directeur – 1er trimestre 2025
- Arrivée du nouveau directeur - 4eme trimestre 2025
- Suppression d'un poste de chef de service Infra et système et support – 1 trimestre 2025
- Suppression d'un profil coordinateur support/gestion du parc
- Création d'un poste chargé de mission innovations
- Création d'un poste médiateur usages numériques

La suppression du poste de chef de service « Infra et système support » depuis 2025, d'un coordinateur support depuis 2024 et d'un poste administratif depuis fin 2024 ont eu un impact sur l'activité et le calendrier des projets. La charge de travail a été directement reportée en grande majorité sur le poste de directeur mutualisé.

Les réalisations de la DSIUN sont essentiellement concentrées sur le maintien de l'existant opérationnel. De nombreux projets ont été stoppés ou replanifiés pour répondre aux urgences opérationnelles du quotidien.

1.4.1 *Pilotage*

- Numérique responsable : travail avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'écriture d'une feuille de route et d'un plan d'action (17 fiches leviers), à partir d'un premier travail de diagnostic conséquent. Cette démarche mutualisée a renforcé le lien entre ville et agglo et donne du sens au côté transversal de la démarche qui consiste à connaître, mesurer et si possible diminuer l'impact environnemental du numérique des collectivités, et en améliorer l'accessibilité.
- Intelligence artificielle : Mise en production d'une IA souveraine pour les deux collectivités

1.4.2 *Service projets et applicatifs (SPA)*

- Installation de la nouvelle GED (gestion électronique documentaire) DOTELEC à la ville pour finaliser l'intégration des outils de gestions documentaires
- Suivi complet de la gestion administrative et financières des contrats de maintenance et d'hébergement directement par la cellule
- Déploiement d'ATAL pour les demandes de travaux pour les communes mutualisées de l'ex communauté de communes des Voirons
- Déploiement d'une plateforme de recrutement pour le service RHs de la ville

1.4.3 Ex-Service infrastructures et relations aux utilisateurs (SIRU)

- Projet migration et sécurisation du nouveau réseau Wifi
- Lancement du projet Migration Office 2013-2021 – 4eme trimestre 2025
- Lancement du projet Bastion pour sécuriser l'accès à notre SI - 4eme trimestre 2025
- Suite de l'enrôlement continu du parc mobile dans le MDM : outil de management et de suivi des terminaux mobiles (smartphones et tablettes)
- 2 628 tickets ouverts au support entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.

1.4.4 Cellule informatique des écoles

- Migration du parc vers Windows 11
- Mise à jour des serveurs Kwartz
- Ouverture groupe scolaire Louis Michel

2 Système d'informations géographiques (SIG)

2.1 Objectifs de la mutualisation

La création du service commun SIG a pour objectif la mise en commun des compétences et des moyens pour :

- Partager sur le territoire le bénéfice d'un outil SIG à hauteur des besoins et attentes des communes et de l'agglomération ;
- Optimiser les coûts techniques d'achat des logiciels, de stockage et traitement de la donnée, mais aussi les coûts humains nécessaires au fonctionnement de l'outil et à son accès ;
- Développer de nouveaux usages du SIG en corrélation avec les besoins ;
- Faciliter le partage de données géographiques fiables et le travail en commun sur le territoire ;
- Partager les savoirs, optimiser les compétences et l'expertise sur le territoire ;
- Développer de bonnes pratiques, de nouveaux usages et des technologies innovantes.

2.2 Missions

Le service commun SIG est rattaché à la direction mutualisée SIUN aux côtés du service commun SIUN (le rapport d'activité de ce service est abordé dans le chapitre précédent).

Les missions du service commun SIG sont les suivantes :

- La mise à disposition d'un SIGWEB pour tous les membres du service commun (13 collectivités), et plus largement à l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers.
- La mise en place d'actions de communications sur les usages du SIG
- La formation et l'assistance à l'utilisation du SIGWEB et des autres outils SIG
- L'assistance sur le suivi du respect des normes cartographiques des PLU
- La diffusion de données géographiques auprès des prestataires mandatés par les membres du service commun
- L'aide à la création et à la mise à jour de données géographiques
- La réalisation de cartographies
- La réalisation de traitement de données

2.3 Collectivités concernées

Annemasse Agglo et ses 12 communes membres (soit 13 entités).

Le service commun SIG est composé de 6 postes.

2.4 Activités 2025

2.4.1 *Principales réalisations de l'année :*

- Transfert de l'AOM au PMGF (Pôle métropolitain du Genevois français)
- Amélioration des fonds de plan disponibles (photos aériennes, plan de ville, etc.)
- Mise à jour annuelle des logiciels SIG
- Accompagnement pour plusieurs PLU
- Traitement de données récurrentes (cadastre, réseaux, fonds de plans, ...)

2.4.2 *Interventions directes auprès des utilisateurs :*

- Formation d'environ 78 utilisateurs et gestion de 7 demandes de modifications de droits (NB : à ce jour 415 utilisateurs actifs sur le SIG)
- Traitement de 25 dossiers d'envoi de données à des prestataires
- Prise en charge de 42 dossiers liés à l'intégration de données dans le SIG
- Traitement de 49 dossiers de réalisation cartographiques et demandes d'amélioration ou création d'outils dans le SIGWeb
- 92 dossiers traités d'ordres divers (assistance technique à l'utilisation des outils, traitement de données, ...)

3 Service commun « Voirie intercommunale »

3.1 Objectifs de la mutualisation

Depuis 2008, Annemasse Agglo met le service mutualisé d'entretien de la voirie à disposition des communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues, au moyen d'une convention triennale, renouvelée fin 2022.

La convention de mutualisation signée par Annemasse Agglo avec chaque commune prévoit les conditions de mise à disposition des agents et du matériel, ainsi que les conditions financières de remboursement des frais engendrés. Elle est triennale et a été renouvelée le 1er janvier 2023.

La nouvelle convention triennale (2023-2025) a été étudiée lors d'une réunion du groupe de travail Voirie en octobre 2022, les termes de cette nouvelle convention ont été revus notamment à l'article 6 « conditions de remboursement » où le coefficient de charges sera désormais actualisé tous les ans avec une régularisation qui interviendra sur l'année N+1.

3.2 Missions

Les principales tâches effectuées par le service sont :

- Travaux routiers d'entretien (enrobé à froid, confortement des accotements, etc.) ;
- Balayage des voies publiques revêtues selon le plan de balayage ;
- Réseaux d'évacuation des eaux pluviales selon la répartition des compétences ;
- Entretien et pose de la signalisation verticale de police et de jalonnement ;
- Viabilité hivernale selon le plan de déneigement ;
- Fauchage, tonte, débroussaillage et élagage ;
- Entretien et pose de mobilier urbain.

Ses missions sont complétées de prestations externalisées pour lesquelles Annemasse Agglo apporte une assistance technique et un groupement de commandes entre les communes et Annemasse Agglo pour les marchés comme le balayage mécanique, la fourniture de signalisation verticale, les travaux de réfection, etc.

Le service est composé de :

Le service Voirie compte 8 agents de terrain (8 ETP dont 1 ETP affecté à la voirie d'intérêt communautaire), d'un responsable de service (0,7 ETP) et d'une assistante administrative (0,7 ETP).

3.3 Collectivités concernées

Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues

3.4 Activités 2025

En 2025, a été poursuivi le travail de règlement de voirie lancé en 2017, revu en 2020 avec l'ensemble des communes.

Le service a également poursuivi l'élaboration d'un état de lieux des voies pour les 6 communes des Voirons afin de dresser des plans pluriannuels d'investissement pour leurs réfections. Une présentation du service INFRACARE a été réalisée par la Société COLAS lors d'une réunion du groupe de travail Voirie en présence d'élus. 5 communes adhèrent à ce dispositif en 2025.

Enfin, a été poursuivie la mise en place le logiciel Atal pour les demandes d'interventions sur les 6 communes afin d'améliorer la transversalité Commune-Voirie/Voirie-Services connexes de l'Agglo. La commune de Cranves-Sales a été désignée commune pilote et la transmission des demandes est concluante.

4 Service commun « Garages »

4.1 Objectifs de la mutualisation

La réflexion engagée en 2014 sur la mutualisation des parcs automobiles entre la Ville d'Annemasse, Gaillard et Annemasse Agglo a donné lieu à la création d'un service commun au 1er janvier 2017.

Les objectifs poursuivis étaient de structurer les moyens techniques et humains affectés à l'entretien des véhicules afin :

- De mieux fonctionner,
- De faire monter en compétences les agents,
- D'assurer la continuité du service public,
- De rationaliser les locaux et l'organisation des différents services,
- De contenir la dépendance vis-à-vis du privé.

4.2 Missions

Chaque commune garde la maîtrise de son parc automobile, Annemasse-Agglo assurant uniquement la gestion quotidienne du parc. Les communes restent propriétaires des locaux mis à disposition du service commun ainsi que des biens matériels. Le service commun « Garages » regroupe deux sites, chacun ciblé sur un type d'intervention :

- Le Centre Technique Municipal d'Annemasse (CTM), 8 rue Florissant : il entretient principalement les véhicules légers et outils motorisés ;
- Le Parc de Services Techniques de l'Agglo à Ville-La-Grand (PST), 6 rue des Biches : il entretient les camions, tracteurs et assimilés ainsi que les utilitaires.

Le service est composé de :

11.5 ETP (10 agents, d'une collaboratrice à 100 % et une à 50 % et du responsable de service).

4.3 Collectivités concernées

Annemasse Agglo, Annemasse et Gaillard

4.4 Activité 2025

4.4.1 *Gestion du parc automobile*

En 2025, l'acquisition de véhicules a été menée en cohérence avec les besoins opérationnels. Cependant, les délais de livraison restent longs pour certains modèles, bien qu'améliorés par rapport à 2024. La gamme de véhicules disponibles reste limitée, ce qui a conduit à l'achat de plusieurs véhicules d'occasion pour pallier ces contraintes.

4.4.2 *Retour d'expérience sur le carburant décarboné XTL*

Depuis 18 mois, l'ensemble du parc diesel fonctionne exclusivement au carburant XTL (HVO100), produit à partir de déchets recyclés. Ce bilan est entièrement positif : aucun dysfonctionnement mécanique ou défaillance n'a été constaté.

4.4.3 *Activité du garage mutualisé*

Le garage mutualisé a réalisé 1 353 interventions en 2025, réparties comme suit :

- ✓ 427 interventions pour le CTM
- ✓ 926 interventions pour le PST, dont :
- ✓ 358 interventions pour le matériel d'Annemasse
- ✓ 100 interventions pour le matériel de Gaillard
- ✓ 895 interventions pour le matériel d'Annemasse-Agglomération

L'année 2026 devrait s'accompagner de la réalisation d'une analyse interne du parc automobile afin d'évaluer la pertinence du remplacement de certains véhicules en fonction de leur utilisation effective. Cette démarche s'appuie sur plusieurs années d'observation des pratiques d'utilisation quotidienne.

L'objectif est d'optimiser l'utilisation des fonds publics en ciblant les investissements réellement nécessaires.

5 Service commun « Signalisation Lumineuse Tricolore »

5.1 Objectifs de la mutualisation

La mise en place d'un service mutualisé « Signalisation Lumineuse Tricolore » a été rendue nécessaire par l'arrivée du tram fin 2019. Ce service permet de gérer la signalisation lumineuse de façon cohérente et coordonnée, tout en assurant la priorité pour les transports en commun Tram et BHNS et de garantir les délais d'interventions en cas de pannes et de dysfonctionnements.

Le service commun a été mis en route au 1^{er} septembre 2019. Il correspond à la mise en commun du service électricité de la ville d'Annemasse, seule commune du territoire structurée et ayant une expertise dans ce domaine.

Les collectivités adhérentes seront Annemasse, Annemasse Agglomération, Ville-La-Grand, Gaillard, Ambilly et Vétraz-Monthoux.

Le service gère 66 carrefours à feux.

5.2 Missions

Les principales missions du service commun seront les suivantes :

- Assurer l'entretien courant et la gestion de l'astreinte dans le cadre des 1^{ères} interventions ;
- Assurer le suivi quotidien de la supervision des carrefours ;

- Elaborer et suivre un accord cadre à bons de commande dans le cadre d'un groupement de commande entre les différentes entités permettant la maintenance et les travaux ;
- Accompagner les communes dans tous les projets de voirie impliquant des feux tricolores ;
- Rédiger des rapports d'assurance lors des accidents ;
- Assurer la gestion du stock de matériel nécessaire à l'activité du service commun.

Chaque entité reste maître des aménagements et créations des équipements de carrefours mais en bénéficiant des conseils et de l'expertise du service mutualisé.

Le service est composé de :
0.50 ETP (dont 1/3 responsable + 2 x 1/6 agents)
Ces agents sont rattachés à la ville d'Annemasse.

5.3 Collectivités concernées

Annemasse, Annemasse Agglo, Pôle métropolitain du Genevois français Ville-La-Grand, Gaillard, Ambilly et Vétraz-Monthoux

5.4 Activités 2025

Les principaux sujets sur l'année 2025 étaient les suivants :

- La mise en service prévue initialement en 2025 de 8 nouveaux carrefours, qui viendront s'ajouter au parc actuel, a été reportée en partie en 2026 du fait des travaux du tramway ;
- Le renouvellement contrat de maintenance du logiciel de supervision des carrefours ;
- La modification de la convention de mutualisation et de la répartition financière du fait du transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » au Pôle métropolitain.

Le service mutualisé a effectué 82 interventions en régie (hors responsable du service) dont 9 en astreinte hors heures ouvrables en 10.5 mois pour 142 heures d'intervention de la régie. 29 bons de commande via l'accord cadre ont été effectués (études, travaux, maintenance).

5.4.1 *Au niveau de l'organisation du service*

- Un technicien a été recruté en février 2025 en renfort pour le service électricité et réseaux ; il seconde le responsable de service et prend plus particulièrement en charge la partie exploitation / maintenance de l'activité, dont la SLT
- L'équipe d'électriciens est à fin 2025 au complet mais a connu durant l'année un arrêt maladie longue durée puis un accident de travail grave ; l'astreinte s'appuie à ce jour sur une rotation de 4 agents au lieu de 5.
- Une formation sur les règles de fonctionnement SLT et les contrôleurs SEA a été dispensée début novembre à l'ensemble du service.

5.4.2 *Gestion des incidents*

22 accidents et interventions ont représenté depuis le début de l'année 2025 un coût de :

- 13 5000 € de réparation pour les accidents sans tiers identifiés.
- 29 400 € de réparation pour des accidents avec tiers identifiés (les 2 accidents sur armoire de Ville La Grand représentant 50% de cette somme à eux seuls)
- 60 h de main d'œuvre régie avec utilisation de pièces du stock (feux, rotules, etc.)

6 Police Intercommunale

6.1 Objectifs de la mutualisation

Annemasse Agglo met à disposition le service de police municipale intercommunale au bénéfice des communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues, au moyen d'une convention de mise à disposition. La convention actuelle est renouvelée jusqu'au 17/11/2028.

La convention de mutualisation signée par Annemasse Agglo avec chaque commune prévoit les conditions de mise à disposition des agents et du matériel, ainsi que les conditions financières de remboursement des frais engendrés.

L'objectif consiste à se doter de moyens adaptés et suffisants pour le service de police municipale, de rationaliser le travail des agents et de réaliser des économies d'échelle.

6.2 Missions

Les missions du service de police municipale intercommunale correspondent à l'identique aux missions d'un service de police municipale. L'activité de ce service relève directement du pouvoir de police du maire. Aussi, le chef de service rencontre mensuellement le maire de chaque commune, afin de recevoir ses directives et de coordonner ensuite l'activité globale du service. Pour l'année 2025, après recrutement d'un agent en avril, l'effectif est de 7 policiers au 31/12/2025.

6.3 Activités 2025

- Sécurité routière (contrôles de police route et vitesse) ;
- Police du stationnement / fourrières (remise à jour marché fourrière) ;
- Sécurité des personnes et des biens ;
- Coordination avec les services de gendarmerie sur toutes missions opérationnelles d'urgence ou planifiées ;
- Incivilités (dégradations, consommation d'alcool sur la voie publique, interdiction de consommation du protoxyde d'azote, rassemblement de personnes dans des lieux communaux interdit par arrêté) ;
- Lutte contre les pollutions et nuisances ;
- Surveillance et interventions pour cambriolages et vols par effraction, OTV ;
- Interventions liées à l'occupation illicite de gens du voyage et de migrants intra-européens ;
- Redynamisation du service et modernisation des divers outils de travail notamment en matière informatique (logiciel police spécifique) et radio émission ;
- Mise à jour en matière d'armement et de formation notamment ;
- Sécurisation des manifestations et cérémonies diverses ;
- Répondre aux réquisitions judiciaires par le biais des procédures images de vidéoprotection.

En 2026 seront poursuivies les missions menées en 2025 et mises en œuvre de nouvelles actions :

- Augmentation des caméras de vidéo protection sur la commune de Cranves-Sales et de Bonne ;
- Lutte contre les incivilités routières ;
- Mise en place et mise en œuvre unité motorisée au sein de l'effectif actuel ;
- Réajuster les moyens pour la verbalisation électronique et optimiser l'outil actuel.

7 Fonctionnement en réseau des bibliothèques

Les bibliothèques se sont constituées en réseau en juin 2019. Il n'est donc à proprement parler plus question de 'Mise en réseau' mais de 'fonctionnement en réseau'.

7.1 Objectifs

La mise en Réseau a pour objectifs de dynamiser, professionnaliser et innover pour offrir des bibliothèques plus performantes aux habitants du territoire, pour :

- Moderniser et améliorer l'offre de service aux usagers : élargissement de l'offre documentaire, meilleure facilité et égalité d'accès aux services ;
- Apporter un « fil rouge » commun à la lecture publique sur le territoire/créer une dynamique de territoire : mise en commun de ressources, facilitation du travail des bibliothécaires salariés et bénévoles, économies d'échelle, communication commune, évènements collaboratifs.

7.2 Mission

Concrètement, la mise en réseau consiste en :

- L'acquisition et la gestion d'un système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB) et d'un portail documentaire commun ;
- La mise en œuvre de moyens permettant la circulation des lecteurs ou des documents : carte unique, navettes, harmonisation des pratiques et conditions de prêt ;
- L'animation du Réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire par un agent dédié à ces missions ;
- La prise en charge d'animations portées à l'échelle du Réseau ;
- L'acquisition d'un fonds documentaire (physique et numérique) intercommunal destiné au Réseau.

Le fonctionnement des bibliothèques reste local (pas de prise de compétence 'Lecture publique').

7.3 Collectivités concernées

Les 12 communes et l'association de la bibliothèque de Juvigny sont signataires de la charte et du règlement intérieur communs au réseau. Mais il n'y a de bibliothèques que dans 9 communes ; il n'y a actuellement pas de bibliothèque de lecture publique à Gaillard, Machilly et Vétraz-Monthoux.

En addition aux 10 structures de prêt, le réseau comprend également 4 structures spécialisées : les bibliothèques des archives de la ville d'Annemasse et d'Annemasse Agglo, de l'EBAG et les collections du Manoir des livres.

Le service est composé de : 1 ETP Agglo, le reste du personnel reste dans les communes, et de la participation des services supports de l'agglomération.

7.4 Activité 2025

7.4.1 KPI principaux (% par rapport à 2024, arrondis).

- 15 133 inscrits (+3%)
- 10 522 usagers actifs (+1%)
- 3 739 nouveaux adhérents (-1%)
- 6 884 renouvellements d'adhésion (+2%)

- 191 240 documents physiques dans le catalogue (-4%)
- 290 900 documents empruntés (-1%)
- 117 462 documents réservés (+ 4%)

- 141 505 documents transportés par la navette (+ 2%)
- 34 220 réservations ont été satisfaites via la navette (+2%)

7.4.2 Portail web et application mobile

	Appli 2025	Portail 2025
Nombre de visites	10 791	80 092
Durée moyenne des visites	3min 35 sec	4min 47 sec
Nombre d'utilisateurs connus	3 957	26 075
Nombre de nouveaux visiteurs	273	31704
Actions par visiteurs connus	76 865	606 064
Actions par nouveaux visiteurs	2 592	333 690
Pages vues (uniques)	12 542	335 243
Pages vues totales	59 679	1 086 099

+1% visites d'utilisateurs sur le portail et -12% sur l'application mobile. Nouvelle version de l'appli mise en service entre avril et

juillet, le nouveau mode de connexion avec double authentification a créé beaucoup de confusion chez les usagers existants.

7.4.3 Ressources numériques

L'accès à ces contenus est disponible 24h/24 et 7j/7 directement via le site d'Intermède (voir <https://www.bibliotheques-intermede.fr/numerique/ressources> pour plus de détails) pour les personnes inscrites dans une des bibliothèques du réseau.

Suite à la mise à disposition d'e-médi@s par Savoie-biblio, seules les 2 ressources - Skilléos et Cafeyn - ont été souscrites depuis novembre 2022.

7.4.4 Autoformation

1 602 consultations ; 846 usagers inscrits ; 42 046 minutes (soit environ 700 heures) d'utilisation.

Les thématiques les plus populaires sont les cours concernant le bien-être puis les outils multimédia (l'an passé les langues étaient en tête devant le bien-être).

7.4.5 Presse

15 163 articles/périodiques lus ; 1 662 heures de lecture ; 938 usagers.

10 titres les plus lus : Libération, Paris Match, Auto Plus, Le Parisien, Society, L'Express, La Figaro, Closer, Marianne, Elle.

7.4.6 Page Facebook

- 1 521 abonnés à la page Facebook (+3%)

7.4.7 Actions

- 1ère année de mise en œuvre du Schéma de développement de la lecture publique (SIDLP) : 9 actions initiées, 4 complétées, le reste est pour mise en œuvre 2026 ou sur une durée longue.
- Mises en œuvre de l'intégration d'AMBI Ludik au réseau et du travail sur la refonte/mise en conformité RGAA du portail internet enclenchées mais mise en service décalée (agenda prestataire et période pré-électorale).
- Reportage photo : renouvellement du stock de photos sur les structures du réseau (extérieures, intérieures et animations)
- Programmation sur le thème « Architecture / Ville du futur »
 - Du 5 au 26 mars – Ateliers KAPLA dans 8 bibliothèques (201 participants)
 - 26 avril - Exposition photo des réalisations KAPLA lors d'Annemasse Joue
 - 14 juin au Parc Montessuit, Annemasse dans le cadre d'A vos cultures - Ateliers passants "Maisons - Maison"
 - 22 octobre à Saint-Cergues – 2 ateliers « Crée ton Permavillage » avec l'auteur du livre Ollivier Dain (16 participants)
 - 8 novembre à La Bulle - Atelier KAPLA (25 participants)
 - 12 novembre à l'Auditorium du Perrier, Annemasse - Atelier KAPLA (55 participants)
 - 25 novembre : Spectacle « Corps des Accords », basé sur des extraits d'œuvres d'Alain Damasio en lien avec le Conservatoire (élèves des sections théâtre, cuivre, piano et musique électronique) à St Cergues (68 personnes)
- Participation de 8 bibliothèques à l'initiative Premières Pages
<https://www.bibliotheques-intermede.fr/infos-pratiques/petite-enfance-premieres-pages>
- Lire à la piscine en partenariat avec Château Bleu (4 jeudis après-midis entre le 14/07 et le 15/08) : 143 participations

7.4.8 Prévisionnel 2026

- Revue de la composition du Comité d'Exploitation et acculturation des nouveaux élus
- Travail sur les actions programmées au calendrier SIDLP pour 2026 (A6, A8, A9, A10, A20, A22)
- Recrutement et formation pour poste de référent numérique polyvalent (A7) si subventions demandées accordées
- Mise en production du nouveau site web (A15), y compris organisation de tests par des usagers
- Finaliser l'intégration d'AMBI Ludik
- Renouvellement du marché pour le SIGB/site web

8 Instruction des autorisations d'urbanisme DATEE

8.1 Objectifs de la mutualisation

Gagner en efficacité, en qualité et en continuité de service à l'utilisateur, par la rationalisation et la mise en communs de compétences techniques.

8.2 Missions

- Instruire et contrôler la conformité des autorisations d'urbanisme ;
- Accompagner les communes dans le rôle de conseil aux pétitionnaires ;
- Apporter un appui ponctuel et facultatif aux évolutions de PLU

8.3 Collectivités concernées

9 communes (Ambilly, Annemasse, Bonne, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint Cergues et Ville-La-Grand)

8.4 Composition du service

Le service est composé de : 5 agents dont 1 encadrant :

3 instructeurs, 1 agent en charge du contrôle et des infractions au Code de l'urbanisme.

8.5 Activités 2025 (sur la base des services facturés du 01/09/24 au 31/08/25)

1 378 actes ont été instruits par le service mutualisé entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025.

470 certificats d'urbanisme d'information

- 19 certificats d'urbanisme opérationnels
- 13 autorisations de travaux ERP
- 612 déclarations préalables
- 264 permis (d'aménager, de construire, de démolir, modificatif ou transfert
- 217 contrôles de conformité et 4 procès-verbaux

9 Gestion de la demande de logements sociaux – Accueil des Demandeurs et instruction des dossiers

9.1 Objectifs de la mutualisation

La loi ALUR positionne Annemasse Agglo comme interlocuteur principal dans la gestion et l'attribution des logements sociaux ce qui a permis d'initier un projet plus vaste en mettant en place une maison de l'habitat comme point central d'information sur le logement.

9.2 Missions

Faciliter les démarches des usagers pour se loger en offrant un point d'information et de conseil dans les domaines du logement. La Maison de l'Habitat (MDH) permet alors aux usagers d'être accompagnés et conseillés dans leurs démarches et projets.

Le principal service mis en place consiste à accueillir, informer et enregistrer le demandeur de logement social : ces missions correspondent au service mutualisé par les communes.

A partir de la base du service mutualisé, la MDH a pour objectif de fournir une offre de services généralistes et complémentaires pour orienter et conseiller les usagers sur l'habitat en général (achat, rénovation, location, juridique...). A ce jour la MDH propose des permanences de l'ADIL (conseil juridique lié au logement) ainsi que les permanences du service France Rénov'. LA MAISON de L'Habitat propose également un service de cohabitation Intergénérationnelle.

9.3 Collectivités concernées

12 communes dont 11 sont associées dans la mutualisation de ce service Vétraz-Monthoux dans le cadre de la cohabitation intergénérationnelle.

Le service est composé de

6 personnes (1 responsable, 1 chargé de développement local, 2 postes de conseillers et 2 agents d'accueil).

9.4 Activité 2025

9.4.1 *Accueil et gestion du contingent de logement des communes et d'Annemasse Agglo*

- 8 281 personnes accueillies et 90 rdv individuels
- 3 849 appels téléphoniques

- Dossiers déposés à l'accueil : 630 1ères demandes / 837 renouvellements
- 178 rapprochements offre / demande réalisés pour le compte des communes
- 562 logements attribués sur Annemasse Agglo pour 14 074 demandes actives (toutes communes-29/01/2026)

9.4.2 Service de cohabitation intergénérationnelle

- 13 cohabitations mises en place sur les territoires d'Annemasse Agglo et d'Arve et Salève.
 - 41 contacts avec des jeunes dont 36 rencontrés en rendez-vous
 - 15 rendez-vous à domicile avec des personnes de + de 60 ans (11 hébergeurs potentiels)
 - Renouvellement de la distribution des flyers par les communes (colis de Noël, repas des aînés ...)
 - Participation aux rencontres des collectifs Atouts Ages et Créa'liens
 - Présentation du service aux partenaires (CHAL, IFSI, Clubs des aînés, Université Populaire ...etc.)
 - Participation aux événements des 2 territoires (Semaine « ridés mais pas fanés », ateliers séniors, Forum « Grand Forma » ...etc.)
 - Organisation d'une pièce de théâtre sur Ville la Grand « Viens chez moi j'habite chez une mamie » proposée par la Mutualité Fonction Publique et Cohabilis le 12 mars 2025
 - Organisation d'une soirée conviviale « rencontre inter-binômes » le jeudi 11 décembre 2025 à la Maison de l'Habitat
- *Animations partenariales :*
- Des permanences sur RDV de l'ADIL sur une base théorique de 2 demi-journées par mois : en 2025, PLS-ADIL a assuré 20 matinées de présence et reçu 96 usagers
 - 11 permanences Haute Savoie Rénovation Energétique, 15 usagers reçus

9.4.3 Evolution du service 2025 :

- Modification des horaires accueil public : + 1H30 d'accueil public par semaine (ouverture à 13h30 les mardi, mercredi et jeudi pour la permanence téléphonique)
- Depuis septembre 2025, reprise des permanences extérieures à l'Escale, l'Evs et Mission Locale
- Recrutement en cours d'un nouvel agent d'accueil pour renforcer le pôle accueil.

10 Commande publique

10.1 Rappel du contexte et des objectifs de la mutualisation

Historiquement, la Direction de la commande publique (DCP) d'Annemasse Les Voirons Agglomération intervient pour le compte du Centre Intercommunal d'Action Sociale et du Groupement local de coopération transfrontalière du Téléphérique du Salève (GLCT).

A la demande de la ville de GAILLARD, il a été décidé de procéder à la création d'un service commun. Ce service commun a ensuite été mis à disposition du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF).

La création du service commun entre la Ville de GAILLARD et Annemasse Agglo est effective depuis le 1^{er} janvier 2019. La mise à disposition auprès du PMGF est effective depuis le 1^{er} avril 2019.

10.2 Missions

- Les missions confiées au service commun recouvrent les champs d'intervention de la Direction de la commande publique d'Annemasse Agglo en matière de passation et suivi d'exécution des contrats de la commande publique (marchés publics et concessions).
- Nombre de collectivités adhérentes : 5 :
 - Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération
 - CIAS d'Annemasse Agglomération
 - GLCT du Téléphérique du Salève
 - Ville de GAILLARD
 - Pôle métropolitain du Genevois Français (PMGF).
- En 2024, le service était composé de 12 ETP, dont 11 effectivement pourvus.

10.3 Activités 2024

- Mise en place de l'organigramme cible de la direction résultant des conclusions de l'audit mené en 2023 en collaboration avec le bureau d'études Crop & Co. Création de 3 services :
 - Service achats
 - Service passation des contrats
 - Service exécution des contrats.

La mise en place de ce nouvel organigramme s'est accompagnée de fiches de postes actualisées et élaborées en collaboration avec les agents de la direction dans le cadre de groupes de travail ;

- Plusieurs recrutements :
 - Service passation des contrats : remplacement de l'assistante passation consécutif à son départ / arrivée d'une consultante juridique en renfort pour répondre au volume très élevé d'activité / recrutement de la responsable de service
 - Service achats : lancement du recrutement du/de la responsable de service. Le poste n'a pu être pourvu en raison notamment de la difficulté de recrutement de profils qualifiés et expérimentés sur le métier très recherché d'acheteurs publics (concurrence forte avec le secteur privé et entre employeurs publics) ;
 - Optimisation et simplification des process de la direction : notamment suppression des décisions écrites des Présidents et Maire préalablement à la signature des marchés publics relevant de leurs délégations respectives, tout en maintenant le compte-rendu de ces décisions aux organes délibérants compétents / acquisition de modules supplémentaires pour le progiciel MARCO (passation de marchés publics) / simplification de la rédaction des contrats d'un montant inférieur à 40 000 € HT en fournitures et services et à 100 000 € HT en travaux (devis sécurisés) / modifications de marchés publics passées en priorité par ordre de service si absence d'incidence financière ou de faible importance ;
- Création de 2 adresses mails génériques dédiées respectivement aux services passation et exécution des contrats ;
- Identification et montage de marchés publics récurrents à sécuriser : mise en place d'un groupement de commandes entre Annemasse Agglo et le PMGF pour les marchés publics de services d'impression ;

- Activités de la direction :
 - 143 marchés publics passés ou accompagnés : 94 pour Annemasse Agglo, 34 pour GAILLARD, 10 pour le PMGF, 1 pour le CIAS et 4 pour le GLCT dont 1 concession de service ;
 - 83 avenants passés (hors ordres de service modificatifs) : 30 pour Annemasse Agglo, 29 pour GAILLARD, 2 pour le PMGF et 22 pour le GLCT ;
 - 523 contrats suivis au 31/12/2024 : 336 pour Annemasse Agglo, 107 pour GAILLARD, 25 pour le PMGF et 55 pour le GLCT ;
 - Externalisation de la passation de 2 consultations auprès du prestataire PYXIS SUPPORT pour palier au surcroît d'activités et aux urgences ;
- Quelques illustrations de consultations gérées et suivies par la DCP :
 - *Annemasse Agglo* :
 - Renouvellement anticipée des marchés de collecte des flux multi-matériaux et cartons consécutivement à la liquidation judiciaire du précédent titulaire Eco.déchets,
 - Mise en place d'un contrat de performance énergétique sur les gymnases,
 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du conservatoire de musique d'Annemasse avec réaménagement intérieur de l'auditorium (groupement de commandes avec la ville d'Annemasse),
 - Prestation d'assistance et de soutien au développement économique du territoire / Prestation de services pour le développement de l'orientation, des compétences et de la formation sur le territoire (incluant les services relatifs à la Cité des métiers du Grand Genève)
 - Fourniture de matériels informatiques neufs et reconditionnés pour les services (groupement de commandes avec le CIAS, la ville de GAILLARD et le PMGF),
 - Fourniture de titres-restaurants,
 - Travaux d'aménagement du transport en commune en site propre (TCSP) au niveau du collège de VETRAZ-MONTHOUX.
 - *Gaillard* :
 - Travaux de mise en conformité de réseaux E.U. et E.P. des bâtiments communaux,
 - Renouvellement du contrat de maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation,
 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parc Kamouraska,
 - Travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la Ville de GAILLARD.
 - *PMGF* :
 - Lancement de la consultation pour l'élaboration du SCOT du Genevois français,
 - Mission pour la création et l'exploitation de lignes de covoiturage
 - *GLCT* :
 - Concession pour l'exploitation et la gestion des espaces de restauration du téléphérique du Salève.

11 Contrôle et entretien des hydrants

11.1 Contexte général

Le service eau potable assure le contrôle de conformité des hydrants incendie depuis une dizaine d'année dans le cadre d'une convention biannuelle de mutualisation avec les 12 communes d'Annemasse-Agglomération.

La convention de mutualisation est échue au 31 décembre 2025.

11.2 Contexte réglementaire

Suite à la révision du référentiel National incendie, la publication du référentiel départemental impose aux communes la prise d'un arrêté communal DECI définissant les objectifs cibles pour chaque secteur.

A ce jour, 3 communes n'ont pas encore pris cet arrêté à fin 2025 (Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand). L'approbation de ces derniers arrêtés communaux DECI devra permettre l'engagement d'un schéma directeur DECI (dans le cadre de la nouvelle convention de mutualisation DECI=).

11.3 Bilan opérationnel 2025

- 2 ETP sont affectés à cette mission au sein du nouveau service eau potable.
1 entreprise pour le pesage en contrat à bon de commande 1 an renouvelable 3 fois (contrôle débit pression.) (environ 40 000 €HT/an) à partir du 1^{er} octobre (OS démarrage)
L'équipe DECI a géré le début d'année : 2 ETP de janvier à septembre puis à partir d'octobre (31,4% de 6 ETP au réel) :

- Chef d'équipe DECI : le suivi des réparations devis et factures environ 20 à 30 % d'un ETP,
- Agents du service DECI 30% d'un ETP :
 - o réparation mise en service Poteau d'Incendie,
 - o pose de compteur sur Poteau d'Incendie,
 - o Administratif

790 pesage en 2025 par équipe DECI (505) et entreprise (285)

- On relève un taux de conformité global de 90 % suivant l'ancienne réglementation de 1951.

9,57% de non-conformité hydraulique en 2025, incluant deux réglementations différentes (1957 et 2017 débits cibles définis)

Actuellement 3 communes sans arrêtés communaux VMX-VLG-ET

- Bilan patrimonial actualisé : 1327 Hydrants et 29 Bornes Incendie sur l'ensemble de l'Agglomération

1337 hydrants (Poteaux dont 32 bouches à incendie) sur l'ensemble de l'Agglomération

Le rapport d'activité 2025 du service DECI est en cours d'élaboration et sera présenté en aux communes au premier semestre 2026 après les élections.

12 Archives

12.1 Objectifs de la mutualisation et missions mutualisées

En premier lieu, la mutualisation concerne le partage de bonnes pratiques, telles la consultation groupée pour la reliure administrative (depuis 2011), l'accompagnement ponctuel au classement et à l'archivage, notamment dans le cadre d'une formation Archives en union (en 2019). Cette mutualisation concerne l'ensemble des collectivités ci-dessous rappelées.

En second lieu, Annemasse-Agglo et la commune d'Annemasse ont mis en place un Système d'Archivage électronique (SAE) mutualisé en 2023 qui répond à l'obligation réglementaire pour les entités publiques de collecter, de conserver, de classer et de communiquer les archives électroniques, en original sous cette forme et notamment depuis le déploiement de la signature électronique.

L'archivage numérique est une nécessité pour garantir confidentialité, intégrité, disponibilité, exploitabilité et lisibilité dans le temps des données. Ces données ont été sélectionnées dans le cadre d'une « cartographie d'archivage électronique » définie en 2019, selon des critères fonctionnels, juridiques et patrimoniaux.

12.2 Collectivités concernées par la mutualisation

- Annemasse Agglo ;
- Ville d'Annemasse (SAE mutualisé à 50%) ;
- CIAS (convention depuis 2020) ;
- Pôle métropolitain (convention depuis 2019) ;
- GLCT Téléphérique (convention globale depuis 2006).

Le service Archives à Annemasse Agglomération est composé de : 1 archiviste.
Pour le SAE, la commune d'Annemasse dispose de 2 archivistes.

12.3 Activités 2025

L'année 2025 a été tournée vers la poursuite de la production du système d'archivage électronique (SAE), mutualisé entre la ville d'Annemasse et Annemasse-Agglo. Ce projet est dirigé conjointement par le service commun DSIUN et les responsables des Archives des deux entités, la commune d'Annemasse et Annemasse-Agglo.

Le déploiement du SAE mutualisé portera par la suite sur les points suivants :

- Poursuite du déploiement aux actes d'Annemasse-Agglo et de la ville d'Annemasse (actes RH et marchés publics), et enfin les dossiers marchés publics ;
- Test et mise en œuvre du flux Urbanisme par la ville d'Annemasse en 2026, avant qu'il ne soit déployé vers les communes membres de l'agglomération ;
- Ouverture du SAE aux autres entités du territoire par le dépôt de leurs archives numériques (sélectionnées selon la priorité d'archivage à définir en 2026).

13 Protection des Données – RGPD

13.1 Objectifs de la mutualisation :

Il a été fait le choix de mutualiser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du RGPD en créant un service commun RGPD-DPO au regard :

- des obligations imposées par le RGPD de mettre en conformité l'ensemble des traitements de données à caractère personnel dont les collectivités, ou établissements publics, ont la responsabilité,

- de l'obligation, pour toutes les collectivités et établissements publics, de nommer un DPO,
- des compétences spécifiques requises pour l'exercice de la fonction de DPO (délégué à la protection des données).

13.2 Missions mutualisées :

Les principales missions du service RGPD-DPO sont :

- le pilotage de la mise en œuvre des obligations imposées par le RGPD et la Loi Informatique et Liberté en matière de protection des données à caractère personnel pour le compte de chaque collectivité ou établissement public ;
- l'information, la sensibilisation et le conseil des/aux services et des/aux agents sur l'application des obligations en matière de protection des données à caractère personnel dans les activités dont ils ont la charge ;
- le contrôle du respect des réglementations et des règles internes mises en place dans chaque structure ;
- la vérification de l'exécution des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) quand, dans le cadre d'une activité, le traitement de données sensibles ou à caractère hautement personnel est réalisé ;
- la coopération avec la CNIL, dont il est l'interlocuteur pour chaque structure, en particulier lors de ses missions de contrôle et de l'instruction des plaintes ;

13.3 Collectivités concernées par la mutualisation :

- Annemasse Agglo ;
- CIAS (depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- Commune d'Annemasse (depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- CCAS de la ville d'Annemasse (depuis le 1^{er} janvier 2019) ;
- Pôle Métropolitain du Genevois Français (mise à disposition de service depuis le 1^{er} mai 2019).
Annemasse Agglo met à disposition du Pôle Métropolitain les services ou parties de services nécessaires à son fonctionnement ainsi que du matériel et des locaux ;
- GLCT Téléphérique (convention globale depuis le 1^{er} janvier 2020).
Compte tenu de la spécificité de son action, le GLCT ne dispose pas de personnel salarié propre. Annemasse Agglo lui apporte le soutien de son personnel et assure l'assistance administrative et technique nécessaire au bon fonctionnement du GLCT, dans le cadre d'une convention globale entre les deux entités.

Le service est composé de : 1 agent.

13.4 Activités 2025

13.4.1 Une attention spécifique sur l'intelligence artificielle

L'année 2025 a été marquée par la création d'une cellule IUN mutualisée entre la commune d'Annemasse et Annemasse Agglo, qui œuvre pour intégrer l'Intelligence Artificielle (IA) en tant qu'outil au service des agents. La DPO accompagne et conseille la cellule afin de sécuriser les traitements de données avec IA. Une charte éthique d'usage de l'IA a été rédigée par la DPO, présentée aux cadres et validée en CST. La DPO mène une veille juridique sur le sujet, afin de conseiller au mieux la cellule et la Direction.

13.4.2 Les analyses d'impact des données sensibles

En 2025, l'étude des fiches de traitement des services a permis d'identifier les traitements de données sensibles, et d'établir 18 analyses d'impact sur ces traitements (dont 12 ont été entièrement finalisés et 6 sont actuellement en cours) durant l'année. Par ailleurs, la collaboration avec les services DSIUN et la Direction de l'Achat Public était essentielle à la mise

à jour des contrats de prestation de service nécessitant un/des traitement(s) de données, en y intégrant des clauses liées aux obligations de protection des données dans ces types de contrats (article 28 RGPD).

13.4.3 Le conseil relatif à la protection des données

La dimension juridique est importante dans la mission de DPO. En 2025, 124 conseils et notes de synthèses juridiques, en lien avec la protection des données, ont été rédigés à destination des services, afin de les soutenir dans leurs projets et démarches pour les orienter dans le processus décisionnel. Cet accompagnement juridique des services se poursuivra en 2026, avec des sessions de formations RGPD auprès des agents relais, notamment sur les thématiques de la sécurisation des données et la cybersécurité, en lien avec la DSIUN, dans un contexte où la commune ainsi qu'Annemasse Agglo ont fait l'objet de 3 épisodes de violation de données, déclarées à la CNIL, durant l'année 2025.

Des analyses d'impact complémentaires devront également être réalisées au sein des structures mutualisées, et l'application des clauses RGPD (respect de l'article 28 du RGPD) au sein des contrats de prestation de service devra être surveillée par la DPO, bien que les services soient de plus en plus impliqués dans les sujets liés à la protection des données.

13.4.4 Des interventions en lien avec la vidéoprotection

La sécurité et la préservation de l'ordre public constituent une préoccupation majeure pour la commune d'Annemasse et Annemasse Agglo. En 2025, dans le cadre de la mise à jour des systèmes de vidéoprotection d'Annemasse Agglo, 4 dossiers administratifs de renouvellement ou mise en œuvre de nouveaux systèmes de vidéoprotection, ont été rédigés en collaboration avec les services concernés d'Annemasse Agglo et la DPO, puis transmis en Préfecture pour validation. Parmi eux, 3 dossiers ont donné lieu à une autorisation complète de la Préfecture (Hôtel d'Agglo, MDH et PST). Toutefois, le dossier concernant Château Bleu a fait l'objet d'une visite de la commission préfectorale de vidéoprotection en date du 2 juin 2025, avant d'accorder une autorisation assortie de restrictions, du système de vidéoprotection. Enfin, un dossier de mise en œuvre d'un nouveau système de vidéoprotection concernant les 4 déchetteries d'Annemasse Agglo (Vétraz-Monthoux, Bonne, Gaillard, Saint-Cergues), est en cours, et devra être validé en 2026. Un autre concerne le PMGF, avec la sécurisation des 4 parkings relais (P+R Aubrac, Machilly, Jean-Monnet, Alte), en lien avec TP2A.

De son côté, et afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets, la commune d'Annemasse a mis en œuvre un système de "pièges photographiques" sur son territoire, avec la solution Vizzia, destinée à détecter l'apparition de dépôts sauvages, et de retrouver les auteurs de ces infractions, par lecture de leur plaque d'immatriculation, uniquement. Cette technologie, à mi-chemin entre le traitement algorithmique (détection automatique « d'anomalies » qui s'apparentent à un dépôt sauvage de déchets) et la vidéoprotection, fait l'objet d'une préoccupation majeure de la DPO, qui accompagne la commune, la conseille et effectue une veille juridique afin de s'assurer de la conformité d'un tel dispositif aux règlements et lois en vigueur.

14 Le service de recherche de fonds externes

14.1 Objectifs de la mutualisation et missions mutualisées

Le service mutualisé a été mis en place en janvier 2022 avec les objectifs suivants :

- Optimiser les plans de financement grâce à une connaissance fine des différents dispositifs de financement et des acteurs
- Travailler sur une stratégie et une prospective financière à l'échelle de l'agglomération et des communes en lien avec les dispositifs financiers contractuels ou récurrents émanant de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département notamment (et de la Confédération helvétique / République et canton de Genève)
- Accompagner les communes portant des projets inscrits dans des dispositifs financiers stratégiques tels que les projets d'agglomération/CPER/Convention de Coopération Métropolitaine/programmes européens
- Effectuer une veille active sur les dispositifs de financement
- Organiser des séminaires/formations sur les différents dispositifs de financement

14.2 Collectivités concernées par la mutualisation

- Annemasse Agglo ;
- Les 12 communes de l'agglo.

Le service de recherche de fonds externe était composé en 2025 de : 1 responsable de service à 70% de son temps de travail, 1 chargée de recherche de fonds externes et 1 instructrice gestionnaire de dossiers de demande de subvention.

Suite au départ du responsable de service, il a été décidé d'expérimenter sur une année un fonctionnement du service sur la base de 2 personnes : la responsable de service (anciennement chargée de recherche de fonds externes) et l'instructrice gestionnaire de dossiers de demande de subvention.

14.3 Activités 2025

14.3.1 Une reconfiguration du service pour 2026

L'année 2025 a vu la montée en puissance du service sur l'accompagnement au dépôt des dossiers (demande en augmentation de la part des communes) et moins de sollicitations pour la recherche de financements en tant que tels.

Davantage de temps a aussi été consacré au suivi des dossiers tout au long de la vie de la subvention (dates limites, relances, vote des subventions, mise en paiement etc...)

Le temps de travail sur la partie contractualisation (projets structurants et/ou avec divers maîtres d'ouvrage, transfert compétence AOM au PMGF, GLCT TS) a aussi été significatif.

En parallèle, moins de temps a été passé sur l'étude des dispositifs, ces derniers étant bien identifiés et une diminution des opportunités ayant été constatée.

Enfin, les besoins sont moindres au niveau d'Annemasse Agglo, les « gros » dossiers structurants étant en cours de réalisation et le plan pluriannuel d'investissement étant moins ambitieux et lié aux contraintes financières.

14.3.2 Bilan quantitatif

Davantage de travail sur le montage de dossiers et moins sur la recherche de financements

Communes	2024			2025		
	Recherche de financement	Aide au dépôt de dossier	Total général	Recherche de financement	Aide au dépôt de dossier	Total général
Ambilly	7	2	9	1	4	5
Annemasse	3	1	4	4		4
Bonne	9	2	11	1	2	3
Cranves-Sales	10		10			
Etrembières	9		9			
Gaillard	10	1	11	3	1	4
Juvigny	5	1	6	4	1	5
Lucinges	3		3	1		1
Machilly	1		1	6	3	9
Saint-Cergues	3		3	6	4	10
Vétraz-Monthoux	2		2	3		3
Ville-la-Grand	5	1	6	5	3	8
Total général	67	8	75	34	18	52

Beaucoup de dossiers en attente d'un dépôt de dossier mais une augmentation du nombre de dossiers déposés et des subventions obtenues.

	2023	2024	2025
Dossier abandonné	12	25	21
En attente	15	47	44
Dossier déposé	5	13	40
Subvention obtenue	2	8	26
Subvention refusée		3	2
Suite inconnue du service	5	3	0
Total stock	39	99	108

Communes	Montants obtenus		
	2023	2024	2025
Ambilly		37 500	121 881
Annemasse	349 000	1 588 600	0
Bonne			309 786
Cranves-Sales		250 000	250 000
Etrembières	22 500	160 000	349 870
Gaillard			250 000
Juvigny		475 248	219 976
Lucinges			0
Machilly			453 869
Saint-Cergues			22 253
Vétraz-Monthoux			0
Ville-la-Grand			698 998
Total	371 500	2 511 348	2 676 633